

Image not found or type unknown



On a vendu ma nouvelle voiture

Par **nathalie**, le **02/03/2008 à 10:21**

j'ai acheté une voiture d'occasion chez un concessionnaire. acompte 1000e chèque encaissé. bon de commande signé par les deux parties. rndeux jours avant la livraison, on m'a téléphoné pour me dire que ma voiture (un berlingo - véhicule d'occasion rare) était vendue, et qu'ils étaient désolés. (c'est la secrétaire qui a téléphoné) rnils me remboursent l'acompte, mais ai-je droit à autre chose ? rnje dois impérativement trouver un véhicule d'occasion avant fin avril et j'ai perdu presque un mois de recherche à cause d'eux. rnde plus, ils me reprenaient mon véhicule (ZX) à 900e. puis-je les "obliger" à me le reprendre quand même à ce tarif ? rnMerci. rnnathalie

Par **citoyenalpha**, le **02/03/2008 à 18:11**

Bonjour, rnnIl appartient au concessionnaire de respecter ses engagements. rnnIl doit par conséquent vous proposer un véhicule comparable et au tarif prévu au contrat. rnnMettez le en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception) de respecter le contrat signé. A défaut saisissez le tribunal de commerce afin d'obtenir des dommages et intérêts. rnnRestant à votre disposition

Par **nathalie**, le **02/03/2008 à 18:17**

Merci pour ces informations très rapides. je vais appeler le concessionnaire demain pour un règlement à l'amiable et le cas échéant, suivre vos conseils.

Par **citoyenalpha**, le **02/03/2008** à **18:27**

Tout à fait! Vous êtes en droit d'exiger l'exécution du contrat.rnrnTenter de concilier sera apprécié par le tribunal au cas où. Vous n'avez rien à perdre mais tout à gagner.rnrnN'oubliez pas avant de saisir le tribunal si la conciliation ne peut avoir lieu d'effectuer la mise en demeure.rnrnRestant à votre disposition.